

Arrêté N° 2021-250

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « licence Professionnelle Mention métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle Parcours Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance - Chargé d'affaires », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 26 octobre 2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine LHOMME

Marie-Karine LHOMME
Vice présidente chargée de
la Formation et de la vie étudiante

Licence Professionnelle

Mention métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle

Parcours Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance -

Chargé d'affaires

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	CHARLES Aurélie MCF	BENTAHA Mohand- Lounès MCF	GEORGES Delphine ZIEGLER FRANCE
		CHERIFI Chantal MCF	THOMANN Frédéric BPCE-IT

Annexe arrêté n°2021- 250

La Présidente
 Nathalie DOMPNIER

Marie-Karine LHOMME
 Vice présidente chargée de
 la Formation et de la vie étudiante